



Retraites : L'UNSA Fonction Publique appelle les agents publics à la mobilisation.

La réforme présentée par la Première Ministre est brutale et injuste. Le recul de l'âge d'ouverture des droits de 62 à 64 ans, associé à l'accélération du calendrier Touraine d'augmentation de la durée de cotisation à 43 ans (avec un trimestre de plus par an au lieu de un tous les trois ans), vont impacter en premier lieu celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, avec des conditions de travail difficiles, exerçant souvent les métiers les moins rémunérés, les plus pénibles, et qui ont une espérance de vie moindre.

Toutes les agentes et tous les agents seront impactés par la modification de l'âge légal, ne pouvant pas partir en retraite avant 64 ans ou avant 59 ans ou 54 ans pour celles et ceux bénéficiant du service actif.

Dans la fonction publique, la retraite progressive et les éléments annoncés pour le service actif (portabilité, maintien des durées d'acquisition) sont sans commune mesure avec les effets de la modification de l'âge de départ combinée à l'augmentation rapide de la durée de cotisation pour tous.

De plus, l'UNSA Fonction Publique dénonce l'injustice de devoir travailler 44 ans pour certains !

Conformément à la déclaration intersyndicale du 10 janvier, l'UNSA Fonction Publique appelle toutes les agentes et tous les agents à signer la pétition intersyndicale et à se mobiliser massivement le 19 janvier.

Non à l'allongement de la durée de cotisation et au report de l'âge de départ en retraite.

Bagnolet, le 11 janvier 2023

Luc Farré,

Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique